

Rapport N° 223

Réaménagement de la Rue Jules-Gachet

Demande de crédit de réalisation pour :

Travaux d'aménagement routier et paysager, pour un montant de CHF 483'000.- TTC

Travaux d'infrastructure des Services industriels, pour un montant de CHF 146'400.- HT

Nyon, le 18 août 2015

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Madame Florence Darbre Gubbins, de Messieurs Philippe Beuret, Marco Carezza, Pierre Girard, Gilles Grosjean, Sadik Krasniqi, Joël Tawil ainsi que de Madame Michèle Miéville-Blondel (présidente et rapportrice) s'est réunie le mercredi 1^{er} juillet à la Ferme du Manoir.

A cette occasion, elle a entendu M. le Municipal Olivier Mayor, M. François Menthonnex, chef du service des Travaux ainsi que M. Jean-Marc Favre, ingénieur civil et responsable du secteur travaux du même service. Elle les remercie pour les diverses informations fournies. La Commission ainsi que Messieurs les représentants de la Municipalité et des services se sont rendus sur place afin de mieux cerner les différents aspects de ce projet.

Bref rappel du projet et objectifs

La Municipalité souhaite réaménager la rue Jules-Gachet et la transformer en une rue piétonne et végétalisée. En rendant cette rue attractive, les aménagements devraient permettre de raccorder harmonieusement la place de la Gare à la rue Perdttemps, tout en offrant un cheminement convivial au cœur du quartier « Gare-Saint-Martin ». Au contact direct de la place de la Gare, la rue Jules-Gachet devrait revêtir une situation stratégique sur le plan de l'espace public et de la qualité de vie.

Le projet de réaménagement a été notamment activé par la construction d'un appartement-hôtel en cours de réalisation ainsi que le très mauvais état de cette voie. Selon la Municipalité, le défi actuel est de coordonner les travaux avec la construction de l'appartement-hôtel, en particulier les aménagements extérieurs. Il s'agit de ne faire, dans la mesure du possible, qu'un seul projet et de traiter des différents niveaux de sol, en particulier entre la rue et la terrasse de l'hôtel au bout de la rue Jules-Gachet, perpendiculairement à la rue Juste-Olivier.

Les différents éléments du projet

En premier lieu, le revêtement choisi pour réparer la rue est un revêtement bitumineux d'une durée de vie de dix à quinze ans, ce choix économique est une solution provisoire proposée par la Municipalité qui pourra être reconsidérée à moyen terme dans le cadre du développement du projet « Cœur de ville ». En ce qui concerne la végétalisation de la rue, quatre arbres seront plantés le long de la rue de façon aléatoire, des bancs en bois seront installés autour des îlots

d'arbres. L'objectif est d'apporter fraîcheur et qualité paysagère mais également de ralentir la circulation aux cyclistes qui peuvent emprunter la rue. La Municipalité souhaite également réduire le bruit routier sur cette portion de la rue Jules-Gachet. Les six places de parking sur le côté gauche de la rue en direction de la gare seront maintenues car elles sont privées, elles seront conservées en l'état, les véhicules garés pourront utiliser la sortie de la rue donnant sur la place de la Gare. Il est également nécessaire de laisser le passage du camion pompier et des véhicules SI afin d'installer les joints de gaz sans entrave. La proximité du Cactus Club côté rue de la Gare devrait permettre de créer un espace convivial, un accord ayant été trouvé avec le tenancier de cet établissement ; quelques tables seront aménagées en bout de rue.

La Commission constate sur place les différents niveaux de sol : plusieurs mesures seront prises afin de compenser ces différents niveaux et/ou assurer plus de sécurité à savoir la construction d'un escalier situé au bout de la rue Jules-Gachet (côté sud) afin de pouvoir accéder à la terrasse de l'appartement-hôtel (financé par le propriétaire) et la suppression du trottoir situé le long de la parcelle no249. Pour ralentir la vitesse sur la rue Juste-Olivier, un seuil de 8cm x 1.50m ainsi qu'un élément végétalisé seront installés. Le trottoir actuel traversant sera surélevé. Le passage piétons au bout de la rue Juste-Olivier actuel sera déplacé sur la gauche de la rue Viollier afin d'assurer plus de sécurité lors de la traversée de la route. Un rétrécissement au bout de la rue Juste-Olivier est prévu pour déboucher avec plus de sécurité sur l'avenue Viollier selon les normes en vigueur. Il est à noter que les places de parking sur le côté gauche de la rue Juste-Olivier en direction de la rue de la Gare seront conservées.

Au vu des nouvelles constructions, la Commission constate que l'éclairage public de la rue Jules-Gachet doit être transformé à cause des nouvelles constructions : les éclairages suspendus sur un câble reliant les bâtiments de part et d'autre de la rue seront supprimés. Ils seront remplacés par trois nouvelles armatures de type City-Spirit (candélabres équipés de leds) d'un coût total de 56'400 CHF.

Finalement, le coût d'investissement total de ce projet s'élève à CHF 146'400.- HT.

Questions de la Commission

La Commission a entendu avec beaucoup d'attention les informations et les remarques de la Municipalité. Plusieurs questions sont apparues durant la séance :

1. Choix du revêtement

La Commission s'est demandée si le choix du revêtement bitumineux (goudron) pour refaire le sol de la rue Jules-Gachet était vraiment convivial. La Municipalité a répondu que la situation était provisoire vu que le projet « Cœur de ville » n'avait pas encore été défini et que le projet de la place de la gare avait été rejeté. Il était également nécessaire de trouver une solution rapide pour pouvoir coordonner les travaux avec la construction de l'appartement-hôtel.

2. Cyclistes

La Commission s'inquiète de la cohabitation non sans risque entre piétons et cyclistes dans cette rue. Selon le projet, ni piste cyclable ni aménagement spécial ne sont prévus pour ce type de véhicule, les piétons sont donc prioritaires. La Municipalité répond que les vélos peuvent emprunter la voie du Nyon-St-Cergue devant la gare même si le tronçon est étroit. Il sera possible d'installer un panneau « fair-play » au bout de la rue et même d'interdire, dans un deuxième temps, l'utilisation de Jules-Gachet par les vélos s'il s'avère que la cohabitation piétons-cyclistes devient dangereuse.

3. Coût d'investissement

La Commission remarque un dépassement de CHF 283'000.- entre le coût d'investissement initial prévu de CHF 250'000.- et le coût actuel présenté dans le préavis d'un montant de CHF 483'000.- La Municipalité répond que le budget initial a été finalisé sans compter la mobilité, les

encaissements, le traitement des sols et les honoraires d'ingénieur civil. Le budget initial ne comprenait pas non plus le réaménagement d'un petit bout de route qui donne sur la rue Jules-Gachet ni le réaménagement d'un petit tronçon de la rue Juste-Olivier au croisement de Jules-Gachet également. Les CHF 260'000.- de traitement routier n'étaient pas comptabilisés ni le mobilier urbain d'un montant de CHF 70'000.-. Avec le crédit initial, il n'était possible que de refaire la route.

4. Honoraires d'ingénieur

La Commission demande quelques précisions quant au montant de CHF 20'000.- pour le travail d'un ingénieur-civil. La Municipalité répond que ce travail inclut la coordination de l'ensemble de ce projet, incluant un ingénieur-civil, un ingénieur des transports et le travail des SI. Cela inclut également le suivi de la réalisation du mobilier urbain. D'autre part, la Commission demande en quoi consiste le travail d'un ingénieur-paysagiste externe pour un montant de CHF 5'000.-, elle se demande notamment si ce travail ne pourrait pas être effectué au sein des services de la commune.

La Municipalité répond que les services « constructeurs » tels que les Espaces verts, architecture et bâtiments et Travaux et Environnements n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer ces prestations, raison pour laquelle ils font appel à des mandataires extérieurs. Dans cette phase du dossier, l'architecte-paysagiste doit établir les plans d'exécution des fosses de plantation et des bancs qui seront disposés au pied des arbres sur l'ensemble de la rue. Il devra également suivre la bonne exécution et en portera la responsabilité.

Conclusions

La Commission a pris connaissance des différents objectifs de la Municipalité et reconnaît la nécessité d'effectuer les travaux de réaménagement de la rue Jules-Gachet. Au niveau de l'infrastructure, force est de constater le mauvais état du sol ainsi que l'avancement de la construction de l'appartement-hôtel. Les différences de niveau au sol ont été également constatées, elles doivent être impérativement compensées. En ce qui concerne l'objectif de rendre la rue piétonne, les projets de végétalisation devraient en effet permettre convivialité et ralentissement des autres usagers de la rue. Le projet d'un nouveau système d'éclairage est nécessaire vu la création des nouvelles constructions. De manière générale, le réaménagement de la rue s'inscrit dans un contexte plus global du quartier « Gare-Saint-Martin » en renforçant une plus grande unité de la zone.

La Commission est favorable aux mesures prévues par la Municipalité pour assurer un ralentissement du trafic et une plus grande sécurité. Elle souhaite cependant attirer l'attention des autorités quant au rétrécissement prévu au bout de la rue Juste-Olivier pour déboucher sur l'avenue Viollier. Si la Municipalité entend effectuer ces modifications, la Commission souhaiterait que cela soit appliqué avec bon sens du fait que plus la rue est étroite à cet endroit, plus un véhicule de grande taille (bus ou camion) aura de la peine à bifurquer (soit à gauche, soit à droite) dans l'avenue Viollier.

Finalement, le réaménagement de la rue Jules-Gachet a soulevé l'importance de relancer l'étude sur le mobilier urbain, qui n'est pas uniquement relatif à ce préavis mais à l'ensemble de la ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 223 concernant une demande de crédit pour des réaménagements à la rue Jules-Gachet,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réaménagement de la rue Jules-Gachet en y intégrant les travaux d'infrastructure des Services industriels ;
2. de lui accorder les crédits ci-après:
 - a. un montant de CHF 483'000.- (TTC), qui sera porté au compte N° 9143.20 - Dépenses du patrimoine administratif, dépenses amortissables en 30 ans ;
 - b. un montant de CHF 56'400.- (HT) pour les travaux liés à l'éclairage public, à porter au compte N° 9144-30 - Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 20 ans ;
 - c. un montant de CHF 90'000.- (HT) pour les travaux liés à l'eau et au gaz, qui sera porté au compte N° 9144-60 - Eau et gaz et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans.

La Commission :

DARBRE GUBBINS Florence
BEURET Philippe
CARENZA Marco
GIRARD Pierre
GROSJEAN Gilles
KRASNIQI, Sadik
TAWIL, Joël
MIEVILLE-BLONDEL Michèle, Présidente et rapportrice